

## Copie du courrier électronique de Total, adressé aux Amis de la Terre le 8 octobre 2014

Bonjour

Vous nous avez envoyé le texte que vous souhaitez mettre sur internet à propos du prix Pinocchio.

Après enquête interne, il en résulte que votre projet de texte ne correspond pas à la réalité du terrain dont nous avons connaissance.

Au delà des jugements de valeur qui y sont énoncés, les précisions factuelles suivantes doivent être apportées :

1/ Au sujet de la soi-disant non représentativité de l'assemblée du peuple Egi : il convient de préciser que les membres de cette assemblée sont élus selon un processus local ; la majorité et l'opposition y sont d'ailleurs toutes les deux représentées.

2/ Au sujet de l'expropriation des communautés, prétendument effectuée sous la contrainte et sans indemnisation : il est important de rappeler que tout achat de terrain au Nigéria fait l'objet d'un « land lease agreement ». Total EP Nigeria a ainsi mis en place un département « land and claims », composé d'une équipe de 5 personnes, dont l'une des missions est précisément de visiter les communautés et de négocier les accords lorsqu'il y a acquisition de terrains, qui font l'objet de contrats agréés par les parties.

3/Au sujet du bilan des manifestations : il est à noter que lors d'une manifestation pacifique, un ouvrier gréviste est décédé d'une crise cardiaque. Des personnes extérieures à la manifestation ont attaqué dans le même temps un militaire et lui ont volé son arme. Suite à ce vol d'armes, une personne a été tuée.

4/Au sujet de l'accident d'Ibewa : la zone concernée par les éruptions (qui, contrairement à ce qui est allégué, ne se sont pas soldées par des explosions) est une zone inhabitée sur laquelle se trouvent quelques ares de manioc, et non plusieurs hectares. Cette zone est utilisée pour la chasse occasionnelle de gibier de brousse et pour la cueillette de fruits issus de palmiers isolés. Au moment de l'éruption précitée, par mesure de précaution, l'accès à cette zone a été interdit. A ce moment, les familles et communautés concernées ont été dument dédommées de l'absence de jouissance (« inconvenience ») liée à cette interdiction temporaire d'accès pour raison de sécurité. Par la suite, Total a racheté le terrain concerné. Par conséquent, il est erroné de prétendre que les communautés n'ont pas été indemnisées.

5/Au sujet du torchage : pour être plus précis, depuis 1984, le torchage est soumis à une autorisation. Pour rappel, notre position sur le torchage est connue et publiée dans notre rapport CSR 2013. Ainsi, nous avons pour objectif de réduire de 50% celui-ci, hors démarrage, entre 2005 et 2014. Enfin, depuis 2000, le Groupe a en outre décidé de ne plus entreprendre de nouveaux développements comprenant du torchage continu au-delà de la phase de démarrage. Le Groupe est également très actif au sein du « Global Gas Flaring Reduction partnership » piloté par la Banque Mondiale.

6/Au sujet des emplois créés : même si le secteur du pétrole n'est pas le secteur le plus pourvoyeur d'emploi, Total EP Nigeria emploie actuellement plus de 100 membres de la communauté des Egi à titre permanent, ainsi que plus d'un millier au titre de contrats de service (chauffeurs, alimentation, ouvriers, maintenance, sécurité, etc.).

Nous vous demandons de prendre en compte ces rectificatifs, qui sont indispensables pour la bonne compréhension des enjeux auxquels Total EP Nigeria est confronté dans le delta du Niger.

Cordialement,

Alain Castinel

Total SA

Directeur délégué Relations avec les ONG et la Société Civile

VP relations with Nongovernmental and Civil Society Organizations